

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Noureddine Hajji et M. Mohamed Louzir.

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Chiffres en milliers de dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc.-13	déc.-12
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT,CCP et TGT		166 380	81 446
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	1	111 610	282 367
AC3	Créances sur la clientèle	2	3 093 961	3 010 423
AC4	Portefeuille titres commercial	3	203 565	173 353
AC5	Portefeuille d'investissement		180 357	152 654
	Placements nets des entreprises d'assurance	4	136 758	133 702
AC6	Valeurs immobilisées nettes		105 137	101 537
AC7	Autres actifs		53 442	34 602
	Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	5	35 922	49 163
	Titres mis en équivalence	6	19 475	25 808
	Ecart d'acquisition net	7	9 089	9 954
Total Actifs			4 115 696	4 055 008

(Chiffres en milliers de dinars)

PASSIF	Rubriques	Notes	déc.-13	déc.-12
PA2	Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers		394 039	608 048
PA3	Dépôts de la clientèle	8	2 563 600	2 344 884
PA4	Emprunts et ressources spéciales		43 558	57 491
PA5	Autres passifs		191 594	174 448
	Provisions techniques des entreprises d'assurance	9	234 553	245 043
Sous-Total Passifs			3 427 344	3 429 914

Capitaux propres		Notes	déc.-13	déc.-12
CP1	Capital		150 000	112 500
	(Titre d'auto contrôle)	10	-4 500	-3 687
	Réserves consolidées	11	391 010	389 135
	Résultats consolidés	11	74 911	67 333
	Actions propres			
Sous-Total capitaux propres			611 421	565 281
	Intérêts minoritaires	11	76 931	59 813
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			4 115 696	4 055 008

GRUPE BANQUE DE TUNISIE

Hors Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Chiffres en milliers de dinars)

Hors Bilan		Notes	déc.-13	déc.-12
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		413 189	365 731
HB2	Crédits documentaires		253 635	197 902
HB3	Actifs donnés en garantie		320 000	332 000
	Total Passifs éventuels		986 824	895 633
HB4	Engagements de financement donnés		153 157	142 180
	Engagements sur titres		700	1 677
	avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		882	763
	Total engagements donnés		154 739	144 620
HB6	Engagements de financement reçus		1 696	133
HB7	Garanties reçues		1 605 275	1 579 742
	Avals, cautions de garantie sur convention de portage		0	0
	Engagements hypothécaire sur prêts octroyés		350	399
	Total engagements reçus		1 607 321	1 580 274

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Compte de résultat consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2013

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques		Notes	Année 2013	Année 2012	
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés		212 466	178 919	
PR2	Commissions - Produits		37 333	35 378	
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		18 338	15 579	
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement		5 044	4 747	
Total produits d'exploitation			273 181	234 623	
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées		95 913	76 918	
CH2	Commissions encourues		1 026	1 075	
CH3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		-107	-47	
Total charges d'exploitation			96 832	77 946	
Marge nette des activités d'assurance		13	5 809	6 574	
Produit net bancaire			182 158	163 252	
PR5/CH4	Dotations aux provisions sur créances et passif	14	27 974	20 297	
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-1 029	-1 690	
PR7	Autres produits d'exploitation		-22 761	-28 890	
CH6	Frais de personnel		43 082	40 536	
CH7	Charges générales d'exploitation		14 879	13 657	
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		11 302	12 112	
Résultat d'exploitation			108 711	107 230	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			296	333	
PR8/CH9	Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-276	5 211	
Résultat courant avant impôt			109 283	102 353	
CH11	Impôts sur les sociétés		22 201	20 780	
	Amortissement des écarts d'acquisition	7	497	507	
Résultat des activités ordinaires			86 585	81 066	
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-5	0	
Résultat net			86 590	81 066	
Intérêts minoritaires		11	11 678	13 732	
Résultat net, part groupe			12	74 911	67 333
<i>Résultat net, part groupe par action (En dinars)</i>			<i>0,688</i>	<i>0,619</i>	

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Etat des flux de trésorerie consolidés

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2013

(Chiffres en milliers de dinars)

	Notes	Année 2013	Année 2012
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		265 478	231 093
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-95 449	-91 032
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-3 265	35 270
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-109 371	-111 964
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		230 049	47 822
Titres de placement		-34 574	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-48 928	-45 961
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-2 607	8 428
Impôt sur les bénéfices		-17 031	-12 242
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		8 620	10 468
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		15 151	17 499
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		208 073	89 381
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 388	10 756
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-30 283	-8 646
Acquisition/ cession sur immobilisations		-3 906	-11 280
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-22 801	-9 170
Activités de financement			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		-1 681	-2 717
Remboursements d'emprunts		-3 102	-1 467
Augmentation/diminution ressources spéciales		-12 689	-20 810
Dividendes versés		-45 446	-42 719
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		-62 917	-67 713
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-32	-28
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		122 299	12 470
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	15	21 248	8 776
	<i>Dont trésorerie chez la BT</i>	2 370	4 375
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		143 547	21 248
	<i>Dont trésorerie chez la BT</i>	8 072	2 370

Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2013

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2013 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans la société contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale;
 - soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
 - soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.
- Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité

d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée

d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance.

La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

Périmètre de consolidation

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2013	2012	2013	2012
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,61%	98,49%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	99,99%	99,99%	53,83%	53,78%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	52,54%	52,10%	46,18%	45,85%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	99,99%	99,99%	98,16%	98,03%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	93,31%	93,19%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	100,00%	100,00%	93,13%	93,01%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,58%	98,40%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	60,38%	50,52%	59,55%	49,75%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	30,00%	43,17%	28,38%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,28%	57,22%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,06%	60,06%	53,83%	53,78%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acqarus nabeul	100,00%	100,00%	39,35%	41,95%
SPFT CARTHAGO	48,41%	52,45%	39,35%	41,95%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%		98,59%	

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2013	2012	2013	2012
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	72,42%	72,88%	44,48%	44,29%
SICAV RENDEMENT	5,42%	6,38%	3,06%	3,66%

Participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Tx de détention	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
TUNIS DAUPHINE	750	30,00%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence
Air Liquide Tunisie	11 285	20,80%	Simple participation, pas d'influence
SICOAC	551	23,27%	Pas d'influence notable, Contrôle exclusif groupe PEI

Notes sur le Bilan

Note 1

AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-13	déc.-12
Secteur Financier	212 335	-100 912	111 423	282 367
Autres secteurs	13 537	-13 351	187	0
	225 873	-114 263	111 610	282 367

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note 2

AC3 Créances sur la clientèle

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-13	déc.-12
Secteur Financier	3 101 730	-7 970	3 093 759	3 009 939
Autres secteurs	201	0	201	484
	3 101 931	-7 970	3 093 961	3 010 423

Ce poste comprend les créances, liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Note 3

AC4 Portefeuille Commercial

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-13	déc.-12
Secteur Financier	200 531	0	200 531	169 784
Autres secteurs	5 534	-2 500	3 034	3 569
	206 065	-2 500	203 565	173 353

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction: les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement: les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

Note 4

Placements nets des entreprises d'assurance

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-13	déc.-12
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 883	1 971
Terrains et constructions hors exploitation	4 028	4 162
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	690	690
<i>Sous-Total</i>	<i>6 600</i>	<i>6 823</i>
Placements dans les entreprises liées et participations	32 218	30 488
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	70 326	71 848
Obligations et autres titres à revenu fixe	86 227	86 849
Prêts hypothécaires	350	399
Autres prêts	286	377
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	94 820	77 910
<i>Sous-Total</i>	<i>252 009</i>	<i>237 383</i>
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 347	523
Total	292 174	275 217
Effets des reclassements et éliminations	-103 404	-86 032
Effets des répartitions des capitaux propres	-52 012	-55 483
Placements nets	136 758	133 702

Les comptes des placements des sociétés d'assurance sont présentés conformément aux dispositions de la norme sectorielle 26 « Présentation des états financiers des entreprises d'assurance et réassurance ». Les retraitements opérés sur ces comptes consistent à reclasser les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes et à opérer la répartition des capitaux des sociétés filiales sur les titres intégrés dans cette rubrique.

Note 5**Part des réassureurs dans les provisions techniques**

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-13	déc.-12
Provisions pour primes non acquises	8 968	7 573
Provisions pour sinistres Vie	35	230
Provisions pour sinistres Non Vie	24 672	36 340
Autres Provisions techniques non Vie	2 247	5 020
Total	35 922	49 163

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note 6**Titres mis en équivalence**

Valeur des titres mis en équivalence	% Ints 2013	déc.-13	déc.-12
SPCB (1)	43,17%		2 588
SICAV RD	3,06%	14 075	17 484
SICAV CR	44,48%	5 399	5 736
Titres mis en équivalence		19 474	25 808
Contribution aux réserves consolidées		537	-685
Contribution aux résultat consolidé		296	333

(1) La SPCB est consolidée par intégration globale à partir de l'exercice 2013

La consolidation par mise en équivalence intervient lorsque la société mère exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière de sa filiale. L'influence notable est présumée lorsqu'une société dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale au cinquième (20%) des droits de vote de cette entreprise. La mise en équivalence consiste alors à substituer à la valeur comptable des actions de la filiale détenues par la société mère, la part correspondante dans les capitaux propres de la filiale (résultat compris).

Note 7**Traitement des écarts d'acquisition**

(Chiffres en Milliers de dinars)

	2 0 1 3				2012	
	Ecart Total		Part Groupe		Part Groupe	
	Ec.Eval	Ec.Acq	Ec.Eval	Ec.Acq	Ec.Eval	Ec.Acq
FOSA	247	301	174	162	174	162
ASTREE	0	5 049	0	4 550	0	4 542
PLAC.TUNISIE	0	560	0	553	0	552
CARTHAGO	0	7 053	0	3 496	0	3 623
SCAN	9 000	3 006	3 542	1 183	3 775	1 260
Total Brut	9 247	15 969	3 716	9 944	3 949	10 139

Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition

	Ecart.Eval	Ec.Acq	Ecart.Eval	Ec.Acq
Taux	10,00%	5,00%	10,00%	5,00%
Cumuls Ant	173	3 901	173	3 455
Dots	0	497	0	507
VCN / Ecarts	3 543	5 546	3 775	6 178
VCN	9 089		9 953	

Note 8**PA3 Dépôts de la clientèle**

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-13	déc.-12
Secteur Financier	2 680 498	-117 252	2 563 246	2 344 884
Autres secteurs	354		354	
	2 680 852	-117 252	2 563 600	2 344 884

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Note 9**Provisions techniques brutes**

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-13	déc.-12
Provisions pour primes non acquises Non Vie	26 941	24 031
Provisions d'assurances Vie	97 647	90 616
Provisions pour sinistres Vie	2 867	2 419
Provisions pour sinistres Non Vie	99 875	116 669
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	889	898
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	940	944
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	0	0
Autres provisions techniques Vie	0	1 258
Autres provisions techniques Non Vie	5 395	8 208
Total	234 553	245 043

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note 10**Titres d'auto contrôle****Titre d'auto contrôle**

(Chiffres en milliers de dinars)

	2013		2012		Valeur Nominale
	% Détention	Valeur Nominale	% Intérêts	% Intérêts	
Titres d'autoContrôle					
Astrée	2,67%	4 002	53,83%	53,85%	3 001
GPT	0,33%	498	53,83%	53,85%	686
Total		4 500			3 687

Les titres d'autocontrôle représentent la part de capital dans la société mère détenue par les sociétés du groupe. Ces titres ne confèrent pas de contrôle à la société mère et font l'objet d'une élimination pour le calcul du pourcentage d'intérêts.

Note 11

Note sur les capitaux propres

			(Chiffres en milliers de dinars)	
	<u>Secteur Financier</u>	<u>Autres Secteurs</u>	<u>déc.-13</u>	<u>déc.-12</u>
Capital	150 000	0	150 000	112 500
Actions d'Auto Contrôle (1)	-4 500	0	-4 500	-3 687
Contributions aux réserves consolidées	382 287	8 722	391 010	389 135
<i>Contributions au résultat consolidé</i>	71 009	3 902	74 911	67 333
<i>Intérêts Minoritaires</i>	37 227	39 704	76 931	59 813

(1) Les actions d'auto contrôle constituent les titres détenus par les sociétés du groupe sur la société mère. Ces titres ne contribuent pas aux réserves consolidées.

Note sur l'état de résultat

Note 12

Analyse sectorielle du résultat consolidé

(Chiffres en Milliers de dinars)

<u>Secteur Financier</u>				<u>Autres secteurs</u>		<u>déc.-13</u>	<u>déc.-12</u>
<u>Activité Bancaire</u>	<u>Assurance</u>	<u>Gestion de portefeuille de valeurs mobilières</u>	<u>Autres</u>	<u>Immobilière</u>	<u>Promotion Touristique</u>		

Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement

BT	64 962					64 962	56 800	
ASTREE		4 470				4 470	4 059	
FOSA				49		49	46	
GITSA				66		66	282	
GITSARL				-22		-22	-2	
CARTHAGO					4 577	4 577	4 340	
SCAN					-251	-251	2 151	
SPCB (1)				-523		-523	0	
GPT		462				462	93	
PT		452				452	373	
SBT			456			456	218	
BT SICAR			-52			-52	-1 181	
TFT			7			7		
SPPI			-37			-37	-179	
Total	64 962	4 470	915	373	-430	4 326	74 616	67 000

Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence

SPCB (1)						0	-186	
SVCR			-219			-219	-38	
SVRD			515			515	557	
Total	0	0	0	0	0	296	333	
Total Résultat	64 962	4 470	1 210	373	-430	4 326	74 911	67 333

(1) La société SPCB est consolidée par intégration globale à partir de 2013

Les contributions des sociétés du groupe sont présentées nettes des opérations intra-groupe. L'amortissement des écarts d'acquisition est imputé sur le résultat de la BT.

Note 13**Marge nette des activités d'assurance***(Chiffres en Milliers de dinars)*

	déc.-13	déc.-12
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	8 311	6 881
Résultat Technique de l'Assurance Vie	2 716	5 001
Résultat technique	11 027	11 882
Produits des placements Assurance Non Vie	11 401	11 339
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-4 238	-1 734
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-4 576	-6 177
Autres produits non techniques	34	381
Autres charges non techniques	0	-3 006
Impôts sur le Résultat	-2 845	-2 887
Marge intégrable	10 803	9 798
Elimination des opérations intra-Groupe	-4 994	-3 224
Marge nette des entreprises d'assurance	5 809	6 574

L'état de résultat des sociétés d'assurance a été totalement intégré dans une seule rubrique au niveau de l'état de résultat consolidé – Marge nette des activités d'assurance. Toutes les opérations réciproques s'y rattachant ont été éliminées sur cette marge.

Note 14**Dotations aux provisions pour créances et passifs***(Chiffres en milliers de dinars)*

	Intégration	Elimination	déc.-13	déc.-12
Secteur Financier	27 974	0	27 974	20 297
	27 974	0	27 974	20 297

Dotation aux provisions constituée par la Banque de Tunisie en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n°91-24 relative à la division et la couverture des risques et la circulaire n° 2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

Note sur l'état des flux de trésorerie

Note 15

Flux de trésorerie consolidé

(Chiffres en Milliers de dinars)

	<u>Var</u> <u>Trésorerie</u> <u>Filiales</u>	<u>BT</u>	<u>Secteur</u> <u>Financier</u>	<u>Autres</u> <u>Secteurs</u>	<u>déc.-13</u>	<u>déc.-12</u>
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	-5 702	235 751			230 049	47 822
Trésorerie groupe						
Incidence des variations des taux de change					-32	-28
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		16 970	5 644	1 004	21 248	8 776
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>			1 366	1 004	2 370	4 375
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		144 342	8 664	-1 419	143 547	21 248
<i>Trésorerie groupe chez la Banque de Tunisie</i>			8 042	30	8 072	2 370

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

Note : 16

Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 16 mai 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 611 421 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 74 911 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque de Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre la Banque de Tunisie et Astrée, entre la Banque de Tunisie et SICAV Croissance et entre Carthago et SICAN) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs et sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 16 Mai 2014

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji**

**Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir**

